



Conseil Communautaire de Limoges Métropole du 15 février 2024

Le Conseil Communautaire de Limoges Métropole s'est déroulé le jeudi 15 février 2024 à l'Hôtel de Région Nouvelle-Aquitaine, site de Limoges, 27 boulevard de la Corderie.



Au cours de cette séance, parmi de nombreuses délibérations présentées aux 74 élus communautaires (<https://www.limoges-metropole.fr/limoges-metropole/institution/le-conseil-communautaire>), ont été étudiés les dossiers suivants :

Ecopôle ASTER : modalités relatives aux procédures de concertation

- Approbation de la concertation au titre du projet Ecopôle ASTER,
- Approbation de la concertation au titre de la mise en compatibilité du projet au Plan Local d'Urbanisme du Palais-sur-Vienne

En effet, le site d'Anguernaud est identifié dans le Projet de territoire pour contribuer à la mise en oeuvre des objectifs définis à la fois par le Plan climat air énergie territorial et le Plan alimentaire territorial.

Évolution des règlements d'intervention de dispositifs d'aides aux entreprises

- L'évolution du règlement d'intervention du dispositif "transformation numérique" en faveur des entreprises agricoles
- L'élargissement du périmètre des dépenses éligibles du dispositif "Optim'eau" à des dépenses d'investissement

Office de tourisme intercommunal : programme d'actions 2024

- Attribution d'une aide financière directe de 849 500€ à l'Office de Tourisme intercommunal de Limoges Métropole pour accompagner son plan d'actions 2024 en faveur des touristes et des habitants.

